

Minister of Industry,  
Science and Technology and  
Minister for International Trade



Ministre de l'Industrie, des  
Sciences et de la Technologie et  
ministre du Commerce extérieur

## News Release

## Communiqué

N° 110

Le 11 mai 1993

### LE MINISTRE WILSON ANNONCE UNE LIGNE DE CRÉDIT POUR LA POLOGNE

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui l'établissement d'une ligne de crédit de 40 millions de dollars canadiens pour la Pologne. La ligne de crédit, qui servira à l'acquisition de biens d'équipement et de services, sera administrée par la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

La ligne de crédit supposera la réaffectation des fonds inutilisés que le Canada avait versés au Fonds de stabilisation pour la Pologne (FSP) en 1989.

«Le Canada a ainsi la possibilité de promouvoir son dynamique programme d'aide à la Pologne, et la ligne de crédit contribuera à créer des marchés dans ce pays pour les exportateurs et les investisseurs canadiens», a déclaré le ministre Wilson.

Cette initiative se situe dans le contexte de l'engagement pris par le premier ministre Brian Mulroney au Sommet économique du G-7 tenu à Munich en juillet dernier. Le Premier ministre avait alors déclaré que notre subvention remboursable, versée au FSP pour appuyer les réformes économiques en Pologne, serait réaffectée à de nouvelles initiatives et plus particulièrement à celles visant à renforcer la compétitivité des entreprises privées de la Pologne.

Le Canada compte parmi la douzaine de pays occidentaux industrialisés qui ont contribué au FSP de 1 milliard de dollars américains pour soutenir les réserves de change de la Pologne pendant la transition au régime de convertibilité partielle de la devise polonaise. Le Fonds n'a jamais été utilisé et a été fermé le 2 janvier 1993. Le Canada s'est vu rembourser sa contribution, avec les intérêts accumulés.

«La nouvelle ligne de crédit va contribuer à renforcer les relations commerciales entre nos deux pays, a ajouté le ministre Wilson. Elle doit servir principalement, mais non exclusivement, à faciliter la vente de matériel et de services dans les secteurs de l'environnement, des télécommunications, des hydrocarbures et de l'agriculture.»

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874